



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

zona

Question écrite n° 3249

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le zona. En effet, cette dermatose aiguë d'origine virale responsable de l'apparition douloureuse de vésicules cutanées dépend de facteurs particuliers dont le principal est l'âge ainsi que la diminution des défenses immunitaires. Les lésions se situent toujours sur le trajet d'un nerf. Le plus souvent, on les trouve sur le thorax. Le zona provoque des douleurs névralgiques intenses qui peuvent parfois persister après la guérison. Ces douleurs prennent la forme de démangeaisons et de sensations de brûlure. Un vaccin expérimental vient d'être testé aux États-Unis auprès de près de 40 000 personnes de plus de soixante ans et une réduction de 50 % des cas a été observée. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à l'expérimentation de ce vaccin, d'une part, et de savoir s'il compte renforcer les moyens de prévention contre cette dermatose, d'autre part.

Texte de la réponse

Le zona est une maladie infectieuse due au virus zona-varicelle (VZV) qui est la manifestation de la récurrence du VZV chez les sujets ayant fait, des années auparavant, une varicelle. Après cette primo-infection, le VZV persiste à l'état latent dans les ganglions des racines nerveuses rachidiennes sensitives et des ganglions sensitifs des nerfs crâniens. Le zona se manifeste par une éruption caractéristique de vésicules, de topographie unilatérale suivant le trajet d'un nerf, accompagnée de ganglions et de troubles sensitifs douloureux. Il existe, à côté des douleurs de la phase aiguë, des douleurs persistantes au-delà de quatre-vingt-dix jours dans environ 10 % des cas ; on parle alors de douleurs post-zostériennes. Le zona est une affection dont l'incidence augmente de façon importante après l'âge de soixante ans. Les douleurs post-zostériennes surviennent d'autant plus fréquemment que le zona survient à un âge avancé. Un vaccin contre le zona a obtenu en France son autorisation de mise sur le marché le 19 mai 2006 avec comme indication, la prévention du zona et des douleurs post zostériennes chez les sujets de soixante ans et plus. Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF), dans son avis du 22 septembre et du 5 décembre 2006, n'a pas recommandé, dans l'état actuel des connaissances, la vaccination large par le vaccin contre le zona. Selon les experts consultés, la durée de protection conférée par le vaccin n'est pas connue à ce jour et il n'existe pas de démonstration d'une corrélation entre l'immunité dans le sang et la protection clinique. Par ailleurs, le traitement précoce du zona (dans les quarante-huit à soixante-douze suivant le début de l'éruption) par un antiviral permet de réduire légèrement la durée des douleurs de la phase aiguë du zona et de manière plus importante l'incidence, l'intensité et la durée des douleurs post-zostériennes. Enfin, l'efficacité d'un éventuel rappel après l'âge de soixante-dix ans n'est pas établie cliniquement et il est possible que l'administration du vaccin se contente de retarder la survenue d'un zona à un âge plus avancé, lequel comporterait alors un risque plus élevé de douleurs post-zostériennes, celles-ci pouvant être plus intenses et de durée plus longue. Le Haut Conseil de santé publique, qui remplace le CSHPF depuis le 14 mars 2007, reconsidérera cet avis dès que des données seront disponibles sur l'efficacité à long terme du vaccin et sur l'intérêt d'un éventuel rappel vaccinal. L'avis du CSHPF est disponible sur le site Internet du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports (<http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/cshpf/cs231.htm>).

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3249

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5255

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7326